

Recommandations pour l'intervention en protection de la jeunesse auprès des groupes sectaires et des communautés fermées

Voici les recommandations découlant de la recherche intitulée *Utilisation d'une approche prometteuse dans l'intervention en protection de la jeunesse auprès d'un groupe sectaire : défis, effets et pistes d'amélioration*. Ce projet a été rendu possible en partie grâce à une subvention Engagement partenarial du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada accordée à Sarah Dufour (Université de Montréal) et Chantal Lavergne (IUJD du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal), en partenariat avec une direction de protection de la jeunesse du Québec. Carole Gagnon, conseillère de recherche, et Marie-Pier Morier, étudiante à la maîtrise, ont contribué aux travaux. L'équipe de recherche et l'experte-conseil Lorraine Derocher ont formulé conjointement les recommandations.

CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Le projet visait à comprendre comment l'approche dite compréhensive a été mobilisée dans le cadre d'une intervention en protection de la jeunesse auprès de ce qui s'apparentait à un groupe sectaire, puis d'émettre des recommandations destinées à éclairer les pratiques en protection de la jeunesse au Québec. La recherche, menée en partenariat, s'est intéressée à la manière dont les équipes d'intervenants et de gestionnaires ont mis en œuvre les principes essentiels de l'approche dans une situation réelle d'intervention et, surtout, à leur point de vue sur cette expérience. Les résultats s'appuient sur une analyse des rapports d'évaluation ainsi que des propos recueillis lors de deux entrevues de groupe (total de 18 personnes travaillant à l'évaluation des signalements, l'application de mesures et au contentieux) et 13 entrevues individuelles (intervenants, intervenantes et DPJ).

RECOMMANDATIONS

Développer la capacité à bien répondre aux besoins de protection en contexte de groupe sectaire/communauté fermée

- Offrir de la formation continue sur les mauvais traitements et l'intervention en contexte religieux, en contexte de groupe sectaire/communauté fermée et en contexte de diversité ethnoculturelle, afin de bien distinguer ces contextes et leurs implications pour la pratique;
- Éviter quand c'est possible les formations « à chaud », en contexte d'urgence;
- Viser, en formation, à sensibiliser les équipes au sujet de l'intervention en contexte de groupe sectaire/communauté fermée (et non viser une pleine autonomie fonctionnelle des personnes formées); bref, les équipes devraient maîtriser les rudiments de l'intervention dans ce contexte, mais pouvoir recourir à des spécialistes pour les soutenir le cas échéant ;
- Mettre en place une cellule spécialisée permanente provinciale, disponible rapidement au besoin pour appuyer les DPJ aux prises avec des situations qui semblent impliquer des groupe sectaires ou des communautés fermées. Cette cellule d'intervention pourrait p. ex. aider à décider s'il s'agit bien, ou non, d'une groupe sectaire/communauté fermée, puis accompagner étroitement les équipes en place le cas échéant.

Soutenir le travail clinique

Dans un contexte d'intervention complexe et inhabituel, comme un groupe sectaire ou une communauté fermée :

- Explorer activement et objectivement des interprétations alternatives (s'agit-il d'un contexte religieux mais non sectaire/non fermé? contexte interculturel? autre?), de préférence avec une personne neutre, non impliquée dans la situation ;
- Centrer l'intervention sur le mandat de protection en la personnalisant à chaque enfant et chaque famille ;
- Favoriser si possible des rapports d'évaluation comparables aux rapports d'évaluation courants (rubriques, longueur, contenu);
- Offrir de la supervision clinique étroite dans ces situations.

Bien planifier l'organisation et les conditions de travail

- Maintenir les ressources suffisantes (humaines, financières, etc.) ;
- Maintenir la co-intervention ;
- Bien soutenir la coordination de l'intervention ;
- Dégager les intervenants et intervenantes de leurs tâches habituelles ;
- Prévoir une équipe d'intervention suffisante, volontaire et outillée ;
- Assurer rapidement la reprise du temps de travail accumulé ;
- Accorder une importance particulière au transfert des dossiers pour que les intervenants et intervenantes comprennent bien le contexte dans lequel les étapes antérieures ont été réalisées.

Soutenir les intervenants et intervenantes au plan socioémotionnel

- Assurer l'accès à un service de soutien psychologique indépendant, adapté, précoce et continu ;
- Créer un espace de ventilation et de partage ;
- Être à l'écoute de soi et de ses limites (prendre soin de soi dans sa vie personnelle) ;
- Continuer, en tant que gestionnaires, à soutenir activement les intervenants et les intervenantes.